

**Sous-préfecture (Landratsamt) de  
Constance**

Office de la migration et de l'intégration  
Bureau de l'intégration  
Tél. : 07531-800-1178  
E-mail : [integration@lrakn.de](mailto:integration@lrakn.de)



---

## FAQ sur le coronavirus pour les nouveaux immigrants

**Mise à jour : 13/05/2020**

Le COVID-19 place chacun d'entre nous devant des défis nouveaux. Dans ce document FAQ sur le coronavirus à l'intention des nouveaux immigrants, nous vous livrons des réponses à des questions fréquemment posées. Dans notre document « Informations actuelles sur le coronavirus », à lire [ici](#), nous vous informons sur les mesures et changements actuels.

**En tant que nouvel(le) immigrant(e), vous pouvez adresser vos questions et problèmes aux bureaux conseils en matière de migration (des jeunes) dans votre ville. En tant que réfugié(e), il est fondamentalement conseillé, quelle que soit la nature des problèmes qui surgissent, de vous adresser au Service social compétent dans votre cas, ou au Service de gestion de l'intégration. En outre, vous pouvez joindre ces services par mail, par téléphone ou via Whatsapp. Dans des cas urgents, des entretiens conseils personnels ont également lieu.**

### I. Questions financières

#### **J'ai perdu mon emploi. Comment puis-je recevoir un soutien financier ?**

Si vous perdez votre emploi en raison de la pandémie de coronavirus, vous devrez faire une nouvelle demande auprès de l'autorité qui a compétence pour vous verser la prestation. Il s'agit soit du bureau Prestation de la sous-préfecture, soit du Jobcenter, soit de l'agence de l'emploi. Si vous n'êtes pas certain(e) du service compétent dans votre cas, posez la question au Service social, au Service de gestion de l'intégration ou auprès de votre Bureau conseil en matière de migration. La demande et les documents que vous devrez déposer vont varier en fonction du service qui sera compétent. La personne chargée de suivre votre dossier de demande vous aidera à avancer dans vos questions. Tant que les autorités n'ouvrent pas leurs bureaux aux clientes et clients, il faut vous adresser par téléphone ou par mail au service compétent, ou remplir votre demande en ligne.

- **AMI Bureau des prestations :**  
Les coordonnées dépendent du service compétent pour traiter le dossier :  
Vous pouvez envoyer les documents importants à [ami-leistungen@LRAKN.de](mailto:ami-leistungen@LRAKN.de).

- **Jobcenter :**  
Téléphone : 07531 36336-0 et hotline pour les cas urgents : 07531 36336-800 ;  
E-mail : [jobcenter-landkreis-konstanz@jobcenter-ge.de](mailto:jobcenter-landkreis-konstanz@jobcenter-ge.de) ;  
Site : <https://www.jobcenter-kn.de/>

Pour les questions générales, vous pouvez vous adresser à la déléguée à la migration et aux étrangers du Jobcenter : Tanja Günthert  
Téléphone : 07731 - 7974 809 ;  
E-mail : [Jobcenter-Landkreis-Konstanz.Migration@jobcenter-ge.de](mailto:Jobcenter-Landkreis-Konstanz.Migration@jobcenter-ge.de)

- **Agence de l'emploi :**  
Téléphone : 0800 4 5555-00 et hotline spéciale Coronavirus : 07531 585700  
Homepage : <https://www.arbeitsagentur.de/>

### **Je ne peux plus payer mon loyer/les frais de mon foyer d'hébergement, que faire ?**

Vous pouvez demander à l'organisme payeur de la prestation de hausser le montant que vous percevez. Dans le cadre de la vérification, il sera constaté si vous avez droit à une allocation logement ou à des prestations supplémentaires diverses. Les réfugiés devraient aussi contacter le Service social/le Service de gestion de l'intégration compétent(e) dans leur cas afin que ces organismes puissent aider les réfugiés durant la suite de la procédure.

### **Ma procédure de demande d'asile a reçu un avis positif. Comment faire pour changer d'autorité prestataire ?**

Si votre procédure d'asile a bénéficié d'un avis positif et si vous avez reçu jusqu'à présent de l'argent de la sous-préfecture, votre autorité prestataire change et le Jobcenter devient compétent. Pendant la pandémie de coronavirus, ces informations sont automatiquement communiquées du bureau Prestation de la sous-préfecture de Constance au Jobcenter. Si vous avez questions relativement à une demande déposée auprès du Jobcenter, veuillez s.v.p. vous adresser au Jobcenter en utilisant la référence dossier qui vous a été attribuée.

### **Je reçois des factures dont je ne comprends pas le contenu. Qui peut m'aider ?**

Avec le soutien du Service social, du Service de gestion de l'intégration ou du Bureau conseil en matière de migration, vous pouvez tirer les factures incompréhensibles au clair avec le service qui les a émises. Pour les tirer au clair, contactez la hotline clients ou rendez-vous personnellement dans une succursale près de chez vous.

## **II. Questions médicales**

### **Puis-je aller chez le médecin ?**

Appelez d'abord votre médecin pour convenir d'un rendez-vous (RDV). Si ce RDV ou une opération est planifié(e) depuis plusieurs mois, appelez au préalable encore une

fois votre médecin et demandez-lui si vous pouvez vous rendre à son cabinet comme planifié.

### **Puis-je faire tester si je suis porteur du coronavirus ?**

Un test n'est possible que s'il existe un soupçon que vous soyez malade du coronavirus. Si vous soupçonnez être malade du coronavirus, merci d'examiner notre document Procédure en cas de soupçon publié [ici](#) en différentes langues. Si vous habitez dans un hébergement collectif, veuillez signaler immédiatement votre soupçon par téléphone au Service social / Service de gestion de l'intégration compétent dans votre cas, ou aux collaborateurs administratifs sur place. Ces personnes pourront vous aider par téléphone à accomplir les démarches qui suivront, et vous faire entrer en contact avec des offres d'aide de la sous-préfecture sous forme d'entretiens téléphoniques avec des personnes qui vous informeront sur le coronavirus dans votre langue maternelle.

## **III. Fermetures et restrictions actuelles**

### **Quand ces mesures seront-elles à nouveau levées ?**

Le gouvernement fédéral et celui du Land décident des mesures visant à contenir la prolifération du COVID-19. Ils décident par exemple de la durée de fermeture des jardins d'enfants, écoles ou établissements d'enseignement, ou de la durée de leur fonctionnement restreint. Actuellement, les règles changent très fréquemment. Pour cette raison, nous nous efforçons de vous informer [ici](#) rapidement au sujet des principaux changements.

### **Actuellement, mon cours de langues n'a pas lieu. Existe-t-il des offres en ligne pour apprendre l'allemand ?**

Si vous voulez profiter du temps libre actuel pour améliorer votre allemand à l'aide d'offres en ligne, vous trouverez [ici](#) un aperçu d'offres. Nombre de ces offres sont gratuites.

## **IV. Questions de nature administrative**

### **Est-ce que des expulsions hors d'Allemagne ont lieu actuellement ?**

Les expulsions n'ont pas fondamentalement cessé. S'il existe une possibilité de voyager, des expulsions peuvent avoir lieu.

### **Les procédures d'asile continuent-elles ?**

Dans un document informatif du 23 mars en plusieurs langues accessible [ici](#), l'Office fédéral de la migration et des réfugiés (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge - BAMF) informe que des demandes d'asile peuvent être déposées actuellement dans les centres de premier accueil du Land (Landerstaufnahmeeinrichtung - LEA). Les auditions personnelles n'ont pas lieu actuellement, mais elles vont reprendre dès que possible. L'Office fédéral de la migration et des réfugiés continue de traiter les demandes d'asile déjà posées. Les avis rendus par cet office sont envoyés par la

voie postale. Concernant les dates de RDV en suspens auprès du BAMF, nous vous prions de vous renseigner directement auprès du BAMF.

### **Les audiences ont-elles lieu auprès des tribunaux ?**

Actuellement, les audiences devant les tribunaux n'ont pas toutes lieu comme prévu. Si vous attendez la date d'une audience auprès du tribunal administratif et souhaitez obtenir des informations précises relativement à votre procédure, l'avocat qui vous représente devant le tribunal peut se renseigner au sujet du stade auquel elle se trouve actuellement. Si vous n'avez pas d'avocat, vous pouvez contacter le greffe compétent au tribunal en indiquant la référence du dossier pour en savoir plus sur votre procédure judiciaire. Normalement, ces deux informations (la date et la référence) sont indiquées en haut à droite dans les courriers déjà reçus. Si aucune référence dossier n'a encore été attribuée à votre procédure, veuillez contacter le greffe du tribunal administratif compétent dans votre cas en lui indiquant votre nom et votre date de naissance. Le greffe sera en règle générale en mesure de vous indiquer la référence dossier de votre procédure judiciaire.

### **De quoi dois-je tenir compte lorsque je déménage ?**

Si vous déménagez, vous devez prévenir le bureau de la population (bureau/office des administrés) dans votre nouvelle ville dans les deux semaines consécutives à votre déménagement. Vous pouvez télécharger le formulaire nécessaire depuis Internet. Tant que les administrations ne sont pas ouvertes au public, vous pouvez envoyer le document à la commune par la voie postale. L'attestation du bailleur de logement se trouve sur les pages Internet de votre commune ou [ici](#).

### **Comment puis-je obtenir une attestation d'inscription du bureau d'enregistrement de la population ?**

Veuillez vous informer sur le site Web (ou par téléphone, auprès) de la commune où vous habitez pour connaître ses horaires d'ouverture, et sur les règles de fixation d'un RDV durant la pandémie de coronavirus. Dans certaines communes il est possible, à condition de remplir des conditions préalables précises, de demander en ligne cette attestation d'inscription.

### **Je souhaite faire prolonger la validité d'une pièce d'identité. Est-ce possible actuellement ?**

Dans l'arrondissement de Constance, il existe quatre autorités administratives différentes s'occupant des étrangers : la ville de Constance, la ville de Singen, la ville de Radolfzell et l'autorité administrative des étrangers dans toutes les autres communes. Veuillez vous informer auprès de l'autorité administrative des étrangers dans la commune où vous habitez pour connaître ses horaires d'ouverture et ses règles de fixation de RDV durant la pandémie de coronavirus.

Si l'autorité administrative des étrangers **de l'arrondissement** est compétente dans votre cas, la procédure suivante est applicable :

1. Signalez-vous par téléphone auprès de l'autorité administrative des étrangers au 07531 800-1766 ou auprès de votre chargé(e) de dossiers.

2. Ensuite, il vous sera demandé d'envoyer tous les documents nécessaires et votre pièce d'identité originale par la poste à l'autorité administrative des étrangers. Veillez bien à ce que le document soit expédié via un acte officiel de signification (« Zustellungsurkunde »). Afin de pouvoir continuer de justifier de votre identité, vous devez conserver une copie ou une photo de votre pièce d'identité. Vous pouvez aussi mettre le document dans la boîte aux lettres de la sous-préfecture située au n° 1, Benediktiner Platz, à Constance. Si vous habitez dans un hébergement collectif de l'arrondissement, le document peut être envoyé par le courrier interne. Dans ce but, contactez le Service social / le Service de gestion de l'intégration.
3. Le nouveau document vous sera également envoyé par la poste.

## V. Voyages, contacts sociaux et courses à l'étranger

### **Puis-je me rendre en Suisse ?**

Actuellement, les franchissements de frontières sont restreints pour tout le monde, aussi pour les citoyen(ne)s de l'UE et les personnes détentrice d'un passeport bleu en cours de validité (document de voyage des réfugiés). Les personnes qui peuvent se rendre en Suisse sont par exemple celles qui habitent en Allemagne mais qui travaillent en Suisse. Actuellement, il n'est pas permis d'aller faire ses courses en Suisse.

### **Puis-je voyager à l'intérieur de l'Allemagne ?**

Tous les gens doivent réduire leurs contacts avec d'autres personnes au minimum absolument nécessaire. Toutefois, les déplacements en bus et en train sur le territoire allemand sont fondamentalement possibles. Chaque Land n'en applique pas moins sa propre ordonnance sur le coronavirus dans laquelle sont consignées toutes les choses interdites dans ce Land. Avant votre voyage, informez-vous au sujet des règlements du Land dans lequel vous souhaitez vous rendre. Vous vous épargnerez ainsi des ennuis inutiles et des sanctions de la part de la police ou des autorités chargées de maintenir l'ordre.

### **Avec combien de personnes puis-je me réunir ?**

Minimiser les contacts sociaux constitue la protection la plus efficace contre une contagion par le COVID-19. Les mesures vont être aménagées en fonction de l'évolution des chiffres d'infection. Sur notre feuille d'information Corona à lire [ici](#), nous vous informons sur le stade actuel de ces chiffres.

## VI. Missions de travail dans le cadre de la pandémie de COVID-19

**J'aimerais bien travailler comme saisonnier/saisonnière. Quelles démarches dois-je accomplir ensuite ?**

Si vous souhaitez aider à rentrer les récoltes, vous trouverez des offres de jobs sur [www.daslandhilft.de](http://www.daslandhilft.de). Si vous avez besoin d'un permis de travail, vous devrez déposer la demande de permis habituelle auprès de l'autorité administrative des étrangers compétente dans votre cas.

### **J'aimerais bien aider d'autres personnes. Comment y parvenir ?**

Dans la situation actuelle, il existe de nombreuses possibilités de s'engager aussi bénévolement dans l'arrondissement de Constance. Le journal Südkurier a lancé la plate-forme « SK-Verbindet » (SK solidarise) sur laquelle il est possible de proposer des offres d'aide à l'intention de l'ensemble du Land (davantage d'infos [ici](#)).

La plate-forme <https://www.quarantaenehelden.org> elle aussi met en relation les demandes d'aide et les offres d'aide. Il existe en outre dans la ville de Constance le « Konstanzer Hilfsprojekt », un projet d'aide en faveur duquel on peut s'engager (davantage d'infos [sur Facebook](#)). De nombreuses associations de bienfaisance sont actuellement à la recherche de bénévoles pour les aider durant la crise du COVID-19. L'association Malteser par exemple recherche des assistant(e)s achats volontaires pour son service d'achats à Constance, à Singen et à Stockach (davantage d'infos [ici](#)).